



COMMUNE DE POLIEZ-PITTET
Municipalité

Préavis 03-2026

Rapport annuel de gestion

Année 2025



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et de l'article 95 du règlement du Conseil communal, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2025.

Les comptes 2025 de la commune font l'objet d'une préavis spécifique (préavis 02-2026).

Préambule

Le présent rapport a pour vocation d'illustrer la palette diverse et variée des tâches que la Commune assume au quotidien dans l'intérêt de la population. Il est également l'occasion de souligner l'investissement sans failles de notre personnel communal et de le remercier pour son engagement au service de la collectivité publique.

I. Autorités

Conseil communal

Le Conseil communal de la commune de Poliez-Pittet est composé de 35 membres.

Du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} décembre 2025, il a été présidé par Mme Audrey Jost. Par courrier du 14 novembre 2025, cette dernière a décidé, pour des raisons

personnelles, de renoncer à cette charge. Lors de sa séance du 15 décembre 2025, le Conseil communal a désigné M. Luc Gindroz en qualité de président. Le secrétariat est assuré par Madame Sophie Gosteli.

En 2025, le législatif communal s'est réuni à 4 reprises. Il a été appelé à traiter les préavis municipaux suivants :

- **Préavis 01 – 2025** Finition de deux classes dans le bâtiment de l'UAPE ;
- **Préavis 02 – 2025** Achat du restaurant La Croix Blanche ;
- **Préavis 03 – 2025** Création d'une conduite permettant l'alimentation en eau à une pression supérieure ;
- **Préavis 04 – 2025** Réfection de l'éclairage public de la grande salle et ajout éclairage au chemin du Pay ;
- **Préavis 05 – 2025** SRGZA – Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud ;
- **Préavis 06 – 2025** Comptes communaux de l'année 2024 ;
- **Préavis 07 – 2025** Arrêté d'imposition 2026 ;
- **Préavis 08 – 2025** Rapport de gestion 2024 ;
- **Préavis 09 – 2025** Adaptation du taux d'activité des postes de secrétaire municipal·e et préposé·e au contrôle des habitants et de boursier·ère et préposé·e communal·e – augmentation de la masse salariale– Échelle des salaires ;
- **Préavis 10-2025** Modification des statuts de l'Association intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE) ;
- **Préavis 11-2025** Ajustement du bilan pour le passage à MCH2 ;
- **Préavis 12-2025** Budget 2026 ;
- **Préavis 13-2025** : Pacom.

Par ailleurs, deux motions ont été déposées et transmises à la Municipalité pour traitement :

- Motion Yves Pahud du 21 mai 2025 pour le transfert des biens des confréries catholique et protestante à la commune de Poliez-Pittet
- Motion Christophe Wegmann du 24 mars 2025 pour l'instauration d'une zone 30 km/h sur les routes communales secondaires et installation de dispositifs de prévention sur les axes principaux

Municipalité

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, la Municipalité était composée comme suit :

- Pascal DUTHON, syndic ;
- Patrick GINDROZ, vice-syndic ;
- Jacques MIVELAZ, conseiller municipal ;
- Patrick FRUTSCHI, conseiller municipal ;
- Susana CAMARDA, conseillère municipale.

La répartition des dicastères entre les conseillers municipaux est restée stable depuis le début de la législature.

Duthon Pascal	Administration générale Aménagement du territoire Urbanisme Relations extérieures	Police des constructions Employés de voirie Parc public, espace vert, promenades et sentiers
Camarda Susana	Finances Affaires sociales SDIS	Ludothèque Manifestations et loisirs
Frutschi Patrick	Routes et chemins Eclairage public Police et sécurité	Ecoles EFAJE PCI
Gindroz Patrick	Forêts Réseaux d'eau Eau de ruissellement	Bâtiments communaux, stand de tirs, refuge, cabane
Mivelaz Jacques	Déchetterie Ordures ménagères Epuration Lits de roseaux,	Cimetière et chapelle mortuaire Domaines communaux

Séances de Municipalité

La Municipalité tient ses séances les lundis soir, en principe, à 19h00.

Ainsi, en 2025, la Municipalité s'est réunie à 45 reprises en séance ordinaire. Elle a également tenu plus de 30 séances extraordinaires au cours desquelles elle a, entre autres, rencontré la Commission de gestion et des finances ou traité de dossiers particuliers.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

Programme de législature et plan d'investissement

Pour rappel, la Municipalité, entrée en fonction le 1er juillet 2021 pour exercer son mandat jusqu'au 30 juin 2026, a élaboré un programme de législature.

Ce programme, disponible sur le site Internet de la commune, s'inscrit dans une volonté de communiquer proactivement et de manière transparente auprès de la population. Il a pour objectif de présenter les grandes lignes de la politique communale à court, moyen et long terme.

Ce programme fixe les objectifs que la Municipalité souhaite atteindre pendant la législature, tout en respectant les obligations et contraintes auxquelles, elle est soumise.

En parallèle à ce document, la Municipalité a également élaboré un plan financier pour la législature qui a pour objectif de planifier, pour les cinq ans à venir, les

investissements envisagés. Ce plan des investissements a été mis à jour en décembre 2025 dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Ces deux documents guident l'activité de la Municipalité tout au long de l'année.

Communication

La Municipalité accorde un soin particulier à entretenir une communication proactive et transparente, aussi bien avec le Conseil communal qu'avec les habitants.

Pour atteindre ce but, elle veille, tout au long de l'année à maintenir et faire évoluer au mieux le site Internet de la commune. Sur ce point, il est à relever que cette tâche, à défaut de ressources dédiées, est assumée par la secrétaire municipale en sus de ses activités usuelles.

La Municipalité utilise également la gazette « Le Turlet » et les réseaux sociaux pour transmettre des informations aux habitants. Enfin, lorsque cela s'avère utile, des « tout-ménages » sont distribués.

Associations intercommunales ou autres groupes d'intérêts

Monsieur Pascal Duthon, syndic, siège au comité de l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV), plateforme régionale d'échange entre le monde de l'économie et le monde public des communes et des services de l'Etat. Cette association a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le développement d'activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services.

Monsieur Patrick Gindroz, pour sa part, est membre du comité directeur du Groupement forestier de la Menthue et Madame Susana Camarda en préside le Conseil intercommunal.

Monsieur Patrick Gindroz est également membre du comité directeur de l'Association intercommunale des eaux du Haut-Jorat, alors que Monsieur Luc Gindroz, membre de notre Conseil communal, en préside le Conseil intercommunal.

Monsieur Patrick Frutschi est pour sa part membre du Comité directeur de l'Organisation régionale de la protection civile du Gros-de-Vaud (ORPC) et représente la commune, avec Mmes Sarah Morand et Christelle Débieux, conseillères communales, au sein de l'Association pour l'entraide familiale de jour et l'accueil des enfants (EFAJE).

M. Christophe Wegmann, conseiller communal, et M. Patrick Frutschi représentent notre commune au sein de l'Association scolaire intercommunale régionale d'Echallens (ASIRE).

La Commune de Poliez-Pittet est également membre du Service de secours et d'incendie du Gros-de-Vaud (SDIS). Madame Susana Camarda en préside le Conseil. La prénommée est également membre du comité de l'Association du Passeport vacances de la région lausannoise, dont les enfants de notre commune bénéficient des prestations.

Enfin, notre commune est également représentée auprès de diverses organisations régionales offrant des prestations à la population, à savoir notamment :

- l'Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens – ARASPE ;
- l'Association pour la promotion de la santé et du maintien à domicile de la couronne lausannoise (APROMAD) ;
- la Ludothèque régionale d'Echallens ;
- la Bibliothèque d'Echallens ;
- Transports publics lausannois ;
- Association vaudoise des communes délégatrices (AVCD).

Les membres de la Municipalité ainsi que les délégués du Conseil communal auprès des entités précitées ont ainsi participé aux diverses séances de travail ou statutaires prévues tout au long de l'année 2025.

II. Personnel communal

Au 31 décembre 2024, le personnel communal fixe était composé de 3.4 ETP.

Mme Tania Giordano, secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants au sein de notre commune a décidé de faire valoir son droit à la retraite avec effet au 31 août 2025. Mme Catherine Heysé, boursière au sein de notre commune, a donné démission avec effet au 31 juillet 2025.

La Municipalité a saisi l'opportunité des départs annoncés des deux personnes précitées pour mener une réflexion globale sur la structuration des postes et le fonctionnement de l'administration (préavis 09-2025). Ces départs ont en effet mis en évidence la nécessité, non seulement d'assurer la relève, mais aussi de repenser la répartition des tâches afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs de la commune.

Dans cette optique, la Municipalité a fait le choix de réorganiser certaines fonctions clés, en particulier le poste occupé par Mme Tania Giordano, en répartissant ses missions sur deux personnes. Cette nouvelle organisation vise à garantir une continuité de service tout au long de l'année, y compris durant les périodes d'absence, à sécuriser la transmission des connaissances et à réduire la dépendance à une seule fonction centrale. Elle doit également permettre une meilleure couverture des horaires d'ouverture au public et offrir davantage de flexibilité dans le traitement des dossiers.

Parallèlement, cette réorganisation s'inscrit dans un contexte de hausse marquée de la charge de travail, liée notamment à l'augmentation de la population, à la complexification des tâches administratives et à l'évolution des exigences légales et technologiques. Afin d'y répondre de manière durable, le taux d'activité du poste de secrétaire municipal·e et préposé·e au contrôle des habitants a été porté de 80 % à 110 %, et celui de boursier·ère de 40 % à 50 %. Ces adaptations visent à absorber la charge existante, limiter le recours aux heures supplémentaires et dégager des ressources pour améliorer les processus internes et développer de nouvelles prestations.

Enfin, la Municipalité a décidé d'aligner progressivement les salaires du personnel communal sur l'échelle cantonale vaudoise, dans un objectif d'équité, de transparence et d'attractivité, impliquant une adaptation de la masse salariale.

Au printemps 2025, la Municipalité a donc mis au concours un poste de boursière à 50%, un poste de secrétaire municipal-e/greffe municipal à 50% et un poste de greffier-ère municipal/secrétaire municipal-e à 60%.

A l'issue du processus de recrutement, la Municipalité a procédé à l'engagement de :

- Mme Delphine Cicchi, en qualité de secrétaire municipale, à 50%, à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- Mme Tania Ferreira Monteiro, en qualité de responsable du greffe municipal, à 60%, à compter du 1^{er} mars 2026 ;
- Mme Laura Corbaz, en qualité de boursière, à 50%, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Au 31 décembre 2025, le personnel communal fixe était partant composé de 3.8 ETP répartis comme suit :

- une secrétaire municipale, à 50%, poste occupé depuis le 1^{er} juillet 2025 par Mme Delphine Cicchi ;
- une responsable du greffe communal à 60%, temporairement occupé par Mmes Tania Giordano (30%) et Delphine Cicchi (10%), un taux de 20% restant vacant jusqu'à l'arrivée de la nouvelle titulaire au 1^{er} mars 2026 ;
- une boursière, à 50%, poste occupé par Mme Laura Corbaz ;
- une assistante pour la gestion des archives, à 20%, poste occupé par Mme Laurence Bernex ;
- un employé de voirie, à 100%, M. Christophe Conus ;
- un employé polyvalent (entretien des bâtiments et voirie), à 100%, M. Sergio Moreira.

Il convient également de relever que M. Donovan Chambaz poursuit son apprentissage en qualité d'apprenti agent d'exploitation au sein de notre commune. Ce dernier est formé par M. Sergio Moreira, maître d'apprentissage.

Au personnel fixe, il convient encore d'ajouter plusieurs collaborateurs auxiliaires engagés pour assurer notamment la surveillance de la déchetterie pendant les heures d'ouverture au public ou le déneigement.

La Municipalité tient ici à exprimer sa sincère reconnaissance à Mme Tania Giordano, secrétaire municipale, ainsi qu'à Mme Catherine Heysé, boursière, pour leur engagement exemplaire et la qualité du travail accompli au service de la commune durant de nombreuses années. Par leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public, elles ont contribué de manière déterminante au bon fonctionnement de l'administration communale. La Municipalité leur adresse ses chaleureux remerciements et ses meilleurs vœux pour la suite de leur parcours.

La Municipalité souhaite également adresser ses vœux de bienvenue aux nouvelles collaboratrices engagées dans le cadre de cette réorganisation. Elle se réjouit de pouvoir compter sur leurs compétences, leur motivation et leur engagement au service de la collectivité. Leur arrivée permettra d'assurer la continuité des prestations, de renforcer le fonctionnement de l'administration et d'accompagner efficacement les évolutions en cours. La Municipalité leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

III. Administration générale

Greffes municipal et service de la population

Ces services constituent pour le citoyen le premier contact avec l'administration.

Le Greffe municipal s'occupe notamment du secrétariat de la Municipalité, de la gestion des locations des salles et du refuge et des naturalisations. Le Service de la population comprend le Contrôle des habitants et le Bureau des étrangers.

Au 31 décembre 2025, Poliez-Pittet comptait 837 habitants contre 850 une année auparavant. Cette population comprend 685 suisses (81,84%) ainsi que 152 personnes de nationalité étrangère (18,16%).

En 2025, 5 habitants ont acquis la nationalité suisse suite à une procédure de naturalisation.

Selon sa base de donnée, la commune recensait au 31 décembre 2025, 77 candidatures (contre 91 au 31.12.2024).

Bourse communale

La bourse communale effectue principalement les tâches suivantes :

- tenue de la comptabilité générale, des fournisseurs, des débiteurs/contentieux, des investissements ;
- gestion du processus budgétaire et du bouclage des comptes annuels
- perception et encaissements des diverses taxes communales
- gestion des assurances ;
- appui à la gestion du personnel.

Il convient de relever que notre commune devra basculer dans le nouveau plan comptable MCH2 imposé par le canton avec effet au 1^{er} janvier 2026. Les travaux préparant à cette bascule comptable ont été menés tout au long de l'année, en collaboration étroite avec les services cantonaux concernés, l'UCV et notre prestataire informatique.

Grâce aux travaux menés et à la forte implication de Mme Laura Corbaz, le budget communal 2026 a pu être présenté, comme prévu, selon ce nouveau modèle comptable.

Visite préfectorale

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, le préfet du district doit procéder chaque année à la visite de l'administration. Il a examiné les documents, registres et procès-verbaux, et s'assure de leur bonne tenue.

La visite pour l'année 2025 a eu lieu le 5 février 2025.

Cette visite a donné lieu à des échanges cordiaux avec le préfet qui a notamment salué le travail de qualité effectué par notre secrétaire municipale et par notre boursière. Comme le veut l'usage, cette visite s'est terminée par un repas partagé avec le préfet et les représentants d'une autre commune du district (commune de Bettens).

IV. Finances

Pour répondre aux exigences de la Loi sur les communes, la Municipalité a soumis, tout au long de l'année, à l'adoption du Conseil communal plusieurs préavis ayant un impact financier.

Concernant ce chapitre, la Municipalité se réfère pour le surplus aux préavis municipaux spécifiques listés ci-dessus.

Pour ce qui est des comptes communaux pour l'année 2025, la Municipalité renvoie au préavis 02-2026.

Comme mentionné ci-dessus, les premiers travaux préparatoires pour permettre à notre commune de basculer au 1^{er} janvier 2026 dans le nouveau plan comptable « MCH2 » ont débutés en 2024 et se sont poursuivis en 2025. En décembre 2025, le budget pour l'année 2026 a ainsi pu être présenté au conseil communal sous ce nouveau modèle.

Fait marquant, un recours contre une décision de taxation de la Municipalité, en lien avec le raccordement aux eaux, avait été déposé par un citoyen auprès de la Commission communale de recours en matière de taxes et d'impôts en 2024. Par décision du 24 février 2025, ladite Commission a confirmé la décision municipale et débouté le recourant.

Dans le cadre de la réalisation du nouveau bâtiment permettant d'étendre le site scolaire intercommunal de Poliez-Pittet, portée par l'ASIRE, un différend est apparu entre la Commune et l'association intercommunale précitée concernant la taxation applicable à ces travaux.

À ce titre, l'ASIRE a soumis à son assemblée un préavis visant à obtenir un crédit complémentaire destiné notamment à couvrir les taxes communales liées à la construction. Lors de cette séance, les délégués ont toutefois refusé d'allouer le montant demandé à cette fin, traduisant une divergence d'appréciation quant au bien-fondé de cette charge financière.

La Municipalité, pour sa part, considère avoir appliqué le cadre légal en vigueur.

À ce stade, la taxation définitive n'est pas encore intervenue. Il conviendra alors d'observer la position de l'ASIRE au moment de la notification formelle des taxes et les suites qui seront données à ce dossier.

V. Territoire, Travaux et bâtiments

Urbanisme

En 2025, 6 enquêtes publiques, 2 enquêtes administratives et 3 enquêtes pour des installations photovoltaïques ont été traitées.

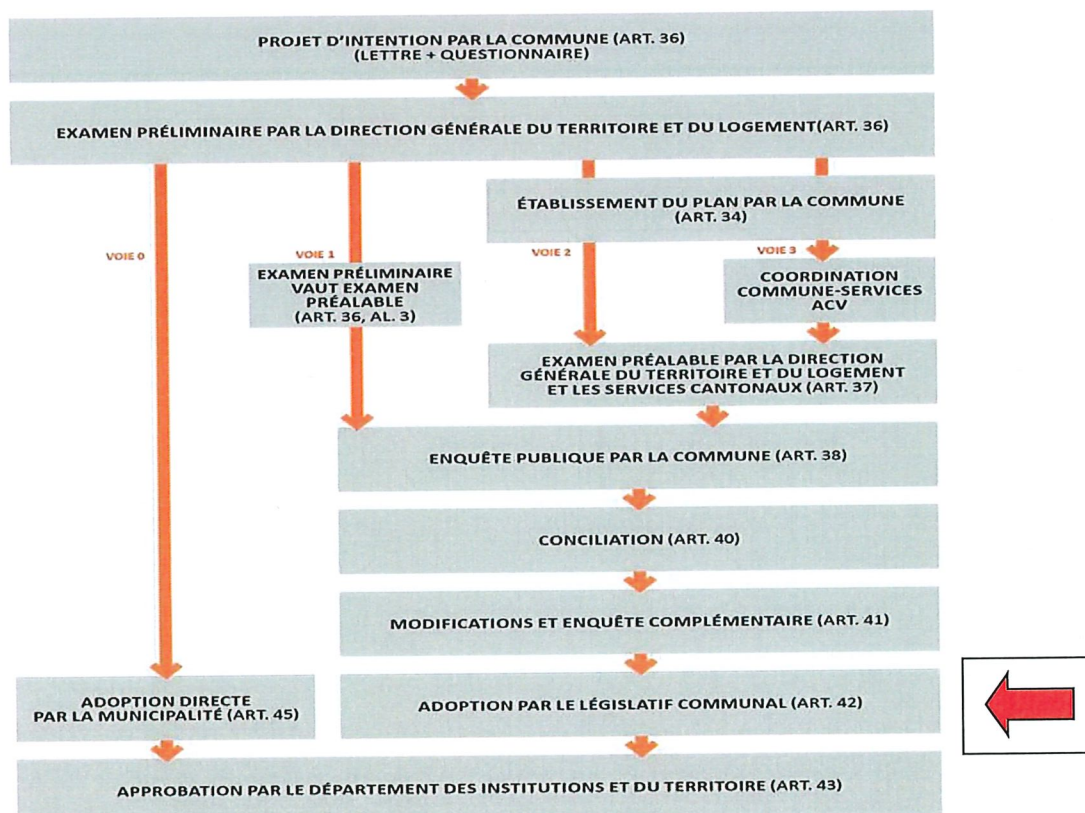
L'année 2024 avait été marquée par des difficultés persistantes liées à deux chantiers particuliers qui avaient passablement occupé la Municipalité. Ainsi, le propriétaire avait fait l'objet de plusieurs dénonciations auprès du préfet en raison de violations du permis de construire et de l'irrespect de diverses normes prévalant en matière de police des constructions. Sur la base de cette situation, la Municipalité a, par ailleurs, dû rendre plusieurs décisions (remise en état, refus de délivrance du permis de construire, etc.) qui ont été contestées par le propriétaire auprès du Tribunal cantonal. Ces deux procédures ont enfin été tranchées par l'autorité judiciaire dans le courant de l'année 2025. Les décisions communales ont été confirmées et le recourant débouté. A l'issue de l'année 2025, les dénonciations préfectorales n'avaient en revanche toujours pas été traitées.

Plan d'affectation communal (PACom)

Le plan d'affectation communal règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout ou partie du territoire de la commune. Constitué d'un plan, d'un règlement et d'un rapport selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), il définit également la mesure de l'utilisation du sol et le degré de sensibilité au bruit.

Un plan d'affectation communal doit être révisé tous les 15 ans ou quand les circonstances l'exigent. La procédure est complexe et comporte de nombreuses étapes.

Ce document, en cours de révision, constitue un dossier majeur pour la Municipalité. Complexe et technique, il a encore passablement occupé la Municipalité dans le courant de l'année 2025. A l'issue d'une séance d'information à la population qui s'est tenue le 25 juin 2024, le projet a été soumis à l'enquête publique. Huit oppositions ont été déposées. Comme le prévoit la procédure, la Municipalité a rencontré les opposants dans le cadre de séance de conciliation. En décembre 2024, le projet avec quelques adaptations mineures, a été finalisé en collaboration avec le bureau d'urbanisme afin d'être transmis à l'autorité cantonale pour préavis avant mise à l'enquête complémentaire. Cette dernière a eu lieu en 2025 et diverses discussions ont été menées avec les opposants. Soumis à l'approbation du conseil communal lors de sa séance du 15 décembre 2025, les oppositions qui étaient maintenues ont été levées par le Conseil communal. Ce dernier a également adopté le PACOM et le projet de règlement communal sur le PACom et la police des constructions. La procédure se trouve maintenant dans sa phase finale et la Municipalité espère une mise en vigueur dans le courant de l'année 2026.



Routes

Une étude qualitative du réseau routier communal, réalisée en 2019, avait mis en évidence la nécessité de procéder à la réfection de plusieurs routes et tronçons. Sur cette base, la Municipalité avait initialement priorisé les routes cantonales traversant le village, afin de bénéficier des subventions cantonales disponibles.

Dans la continuité de ce programme, et conformément au préavis 01-2023 approuvé par le Conseil communal, une troisième phase de travaux a été réalisée en 2023, comprenant notamment la réfection de la route du Turlet ainsi que des chemins des Essillaz et du Pay.

Après l'achèvement de ces interventions majeures au centre du village, la Municipalité a engagé une quatrième phase visant les voies communales ne pouvant pas bénéficier de subventions cantonales. Deux préavis distincts ont ainsi été soumis en 2024.

Le préavis 06-2024 relatif à la réfection du chemin de Vernaugy a donné lieu à des travaux réalisés en grande partie en 2024. Ceux-ci se poursuivent toutefois en 2025, notamment pour corriger certains défauts constatés et finaliser les interventions engagées.

Concernant le préavis 07-2024 concernant la réfection de la route du Méregniau, les travaux initialement planifiés en 2024, ont été intégralement réalisés en 2025, sous réserve du marquage qui sera effectué en 2026.

Ainsi, l'année 2025 marque l'achèvement du programme de réfection du réseau routier communal initié en 2019.

Parc public

Au cours de l'année 2025, l'espace dédié à la place de jeux a fait l'objet d'un réaménagement complet. Cette intervention a permis l'installation de nouveaux équipements destinés aux enfants, offrant des infrastructures modernes, attractives et adaptées aux différents âges.

Dans une volonté d'élargir l'usage de cet espace à l'ensemble de la population, deux installations complémentaires permettant la pratique sportive ont également été mises en place. Ces aménagements ont pour vocation à faire de ce lieu un espace de rencontre intergénérationnel favorisant à la fois le jeu, l'activité physique et le lien social.

Une soirée d'inauguration a été organisée en septembre 2025 et a rencontré un joli succès auprès de la population. Depuis leur mise en service, les nouveaux aménagements font l'objet de retours très positifs et sont largement appréciés par les usagers.

Réfection du clocher de l'église catholique et relations avec la Confrérie catholique

En application de la convention ratifiée en janvier 2014, les communes de Jorat-Menthue, Montanaire et Poliez-Pittet assument conjointement l'entretien lourd de l'église catholique Sainte Marie-Madeleine et se répartissent les coûts y relatifs.

Les différentes analyses techniques réalisées ont confirmé la nécessité d'une réfection du clocher dans les meilleurs délais. Le coût des travaux est estimé à plus de CHF 700'000.-. Dans l'attente de cette intervention, une mesure de sécurisation a été réalisée en décembre 2024.

La planification initiale prévoyait un démarrage des travaux en 2026. À cette fin, il était prévu que les trois communes partenaires soumettent en 2025 à leurs Conseils communaux respectifs un préavis visant à obtenir les crédits nécessaires. Toutefois, cette étape n'a pas pu être franchie. En effet, les communes partenaires n'ont pas souhaité, pour des raisons qui leur sont propres, soumettre ces préavis à leurs organes délibérants. Cette situation a pour conséquence de retarder la réalisation des travaux, pourtant reconnus comme nécessaires par l'ensemble des parties.

Parallèlement à ce dossier, une motion déposée le 21 mai 2025 et prise en considération par le Conseil communal a chargé la Municipalité d'entrer en discussion avec les confréries catholique et protestante en vue d'un éventuel transfert de leurs biens à la commune, avec affectation exclusive des revenus à l'entretien des lieux de culte.

Dans ce cadre, la Municipalité a engagé des démarches auprès de la Confrérie catholique, notamment par un courrier adressé en mai 2025, afin d'ouvrir un dialogue portant en particulier sur la cure et le parc public.

Lors de l'Assemblée générale de la Confrérie du 30 juin 2025, une majorité des membres a exprimé sa volonté d'entrer en matière et a nommé une commission ad hoc chargée de rencontrer la Municipalité et d'élaborer un rapport.

Malgré cette volonté de dialogue, le processus a été fortement entravé par la position du comité de la Confrérie. En effet, celui-ci a entrepris différentes démarches visant à empêcher la tenue des discussions souhaitées par son Assemblée, notamment en mandatant un avocat, en invitant les membres de la commission ad hoc à ne pas répondre aux sollicitations de la Municipalité et en refusant de donner suite à certaines demandes d'information.

Une séance entre cette commission ad hoc et la Municipalité s'est finalement tenue le 29 août 2025. À cette occasion, la Municipalité a rappelé que son objectif n'était pas de s'approprier les biens, mais d'en assurer une gestion pérenne au bénéfice de la collectivité et de l'entretien de l'église.

Par ailleurs, des éléments ont conduit la Municipalité à s'interroger sur la régularité de la composition du comité, notamment l'absence d'élections formelles, la non-conformité de certains membres aux conditions statutaires et le non-respect de certaines règles internes. Cette situation a nécessité un signalement à la Préfecture, qui s'est suivie d'une rencontre sous l'égide du préfet aboutissant à la décision de solliciter l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire afin de rétablir un fonctionnement conforme aux statuts. Cette assemblée aura lieu dans le courant du premier trimestre de l'année 2026.

Dans ce contexte, les discussions autour de la cure ont cristallisé les tensions et donné lieu à des incompréhensions importantes quant aux intentions de la Municipalité. Cette dernière regrette la manière dont le Conseil de la Confrérie a conduit ce dossier, en particulier le refus d'entrer dans un dialogue constructif pourtant souhaité par une majorité de ses membres et validé par son Assemblée générale. Elle déplore également les comportements inadéquats observés dans ce cadre, ainsi que la diffusion de propos inexacts, voire diffamatoires, ayant contribué à détériorer le climat local.

La Municipalité rappelle avoir agi en tout temps dans le respect de ses obligations légales et des décisions du Conseil communal, avec pour objectif d'assurer une gestion durable, transparente et équitable du patrimoine lié aux lieux de culte. Elle demeure disposée à poursuivre les discussions avec les instances concernées, dans un esprit constructif.

Renaturation du ruisseau dit « Le Perche »

En raison des fortes pluies, le ruisseau précité a débordé à plusieurs reprises. Dans le courant de l'année 2023, une caméra avait dû être utilisée pour identifier l'origine du problème et permettre ensuite de déboucher les tuyaux obstrués. À l'issue de cette intervention, la commune a été informée que la largeur des tuyaux en place pour canaliser le ruisseau, enterré en son temps, n'était plus suffisante pour gérer les crues. Le simple remplacement des tuyaux en question par des éléments plus larges n'étant plus envisageable en raison de la politique publique de « renaturation des cours d'eau » menée par le canton, la Municipalité a été contrainte de commander une étude pour analyser les pistes possibles afin de remettre le cours d'eau en question à ciel ouvert. Il convient ici de relever que

la situation, toujours en cours de traitement à l'issue de l'année 2025, est relativement complexe dès lors que la zone en question se situe sur des terrains privés. Par ailleurs, à l'issue du rapport d'étude précité, des analyses complémentaires ont dû être mises en œuvre, à la demande des services cantonaux, afin de déterminer si les solutions envisagées pouvaient être déployées sans porter atteinte à l'environnement concerné.

Castors

La Municipalité a reçu en 2023 l'autorisation cantonale de démonter les barrages confectionnés par les castors situés au collège et au chemin des Alloux (refuge). Etant donné l'assiduité et l'efficacité de ces rongeurs, plusieurs interventions ont à nouveau été nécessaires en 2025 afin de venir à bout de leurs constructions.

Bâtiment de l'ancien restaurant La Croix Blanche

Dans le cadre de la mise en vente du restaurant « La Croix Blanche », situé au centre du village, la Municipalité avait engagé une réflexion quant à l'opportunité pour la commune de reprendre ce bâtiment, dans le but de maintenir une offre de restauration au cœur du village.

Afin de disposer d'éléments objectifs d'appréciation, la Municipalité avait mandaté un bureau d'architecte pour analyser les possibilités offertes par le bâtiment et évaluer les travaux nécessaires à une exploitation efficiente des locaux. Parallèlement, des contacts avaient été pris avec GastroVaud afin d'examiner la viabilité économique du projet.

En février 2025, un préavis (02-2025) a été présenté au Conseil communal proposant l'acquisition de ce bien immobilier. Celui-ci n'a toutefois pas été suivi par l'organe délibérant.

EFAJE

Au début de l'année 2025, la Municipalité a soumis au Conseil communal un préavis (01-2025) relatif à l'aménagement de deux classes supplémentaires destinées à l'accueil parascolaire (UAPE), afin de répondre à l'augmentation des besoins en matière de prise en charge des enfants.

Ce projet visait à optimiser l'utilisation des locaux existants et à adapter les infrastructures aux exigences actuelles en matière d'accueil, tant sur le plan fonctionnel que sécuritaire.

Les travaux ont été réalisés dans le courant de l'année 2025, permettant la mise à disposition de nouvelles capacités d'accueil au bénéfice des familles et contribuant ainsi à renforcer l'offre de prestations parascolaires.

Amélioration du réseau de distribution d'eau

En 2025, la Municipalité a soumis au Conseil communal un préavis relatif à la création d'une conduite permettant d'assurer une alimentation en eau à une pression supérieure dans certains secteurs de la commune (haut du Méregniau).

Ce projet visait à répondre aux exigences actuelles en matière de distribution d'eau potable, notamment en garantissant une pression suffisante pour les usages domestiques et la défense incendie.

Les travaux réalisés dans le courant de l'année ont permis d'améliorer de manière significative la fiabilité et la performance du réseau, contribuant ainsi à renforcer la sécurité et le confort des habitants concernés.

Par ailleurs, la dernière étape du bouclage de distribution de l'eau sous pression a été réalisé entre le chemin des Essinges et celui du Rategniau (préavis 10-2024).

Réfection de l'éclairage public

En 2025, la Municipalité a soumis au Conseil communal un préavis relatif à la réfection de l'éclairage public aux abords de la grande salle ainsi qu'à l'installation d'un nouvel éclairage au chemin du Pay.

Ce projet avait pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers, tant pour les piétons que pour les véhicules, tout en modernisant les installations existantes et en optimisant leur efficacité énergétique.

Les travaux réalisés dans le courant de l'année ont permis de renforcer la visibilité dans ces secteurs et de répondre aux standards.

Bâtiment collège nord

Ce bâtiment, jusqu'alors exploité par l'ASIRE, a été restitué à la Commune avec effet au 31 décembre 2025. Cette restitution fait suite à la mise en service du nouveau bâtiment, permettant l'extension du site du collège intercommunal de Poliez-Pittet. Dès la rentrée scolaire 2025, l'ensemble des classes a ainsi été regroupé sur ce site unique.

La Municipalité a examiné différentes options quant à la future affectation de ce bâtiment. Elle soumettra une proposition au Conseil communal au début de l'année 2026.

Cimetière

L'année 2025 aura également donné lieu à l'aménagement d'un nouveau columbarium prévu pour accueillir 20 urnes funéraires. La réalisation de ce monument répond à la fois à la diminution des emplacements disponibles et à l'essor croissant de ce mode de sépulture.

VI. Réglementation communale

Le Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres usagers de la voie publique (préavis 06-2023), adopté par le Conseil lors de sa séance du 27 avril 2023, est entré en vigueur le 1er avril 2024. Chargée de sa mise en œuvre, la Municipalité a élaboré un concept global de gestion du stationnement sur l'ensemble du territoire communal et a entamé les démarches nécessaires à son déploiement.

Le système prévu de macarons payants a été mis en place à compter du 1er août 2025.

Si cette mesure a globalement été bien comprise par les personnes concernées, ce changement a suscité certaines protestations, en particulier de la part des enseignants et de la direction de l'école. Des explications complémentaires ont été fournies aux enseignants pour apaiser la situation.

Tout au long de l'année 2025, la Municipalité a veillé, dans la mesure de ses moyens, à faire respecter les règles applicables en matière de stationnement, notamment par le biais d'avertissements ou d'amendes.

Au cours de l'année 2025, la Municipalité s'est également attachée à la mise à jour du règlement communal de police, dont la version actuelle datant de 1965, est totalement désuète. Un projet de règlement a été élaboré par la Municipalité. Il devra être transmis dans le courant de l'année 2026 à la Direction générales affaires institutionnelles et des communes pour préavis, puis pourra être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Soumis à l'approbation du conseil communal lors de sa séance du 15 décembre 2025, le règlement du PACom est actuellement en validation auprès de l'instance cantonale compétente. La Municipalité espère que ce texte pourra être déployé dans le courant de l'année 2026.

VII. Manifestations et loisirs

L'année 2025 a été marquée par un événement médiatique particulier pour notre commune. En effet, au mois d'août 2025, le village de Poliez-Pittet a eu l'opportunité d'accueillir l'émission « Caravane FM » de la Radio Télévision Suisse (RTS), dont la caravane s'est installée au centre du village durant plusieurs jours. Cette émission itinérante, conçue comme une radio éphémère favorisant les rencontres et les échanges, a permis de donner la parole aux habitants et de mettre en lumière la vie locale ainsi que les spécificités de la commune.

Les enregistrements réalisés sur place donneront lieu à une émission dédiée à Poliez-Pittet et à ses habitants, contribuant à valoriser l'identité du village et à renforcer son rayonnement au-delà du cadre communal. Cette présence médiatique a constitué un moment fort de l'année 2025, apprécié tant par la population que par les visiteurs.

La Municipalité profite du présent rapport pour remercier M. Christophe Wegmann pour son implication dans la mise en œuvre de cet événement.

En mai 2025, notre commune a participé à l'opération « Coup de balai ». Cette activité qui s'est déroulée dans des conditions climatiques peu favorables a rencontré peu de succès. Elle ne sera pas reconduite en 2026.

Le 19 mai 2025, un brunch dominical a été organisé avec le soutien de la Municipalité, dans le but de lever des fonds destinés à contribuer aux coûts d'entretien du clocher de l'église catholique. Cet événement a rencontré un franc succès, tant par la qualité de son organisation que par la forte participation de la population. Il a permis de récolter un montant d'environ CHF 10'000.-.

Au-delà de son résultat financier, cette manifestation a surtout illustré la capacité des sociétés locales à se mobiliser collectivement. Plusieurs associations du village se sont en effet fédérées pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la journée, témoignant d'un engagement remarquable.

La Municipalité tient à saluer et à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes et sociétés impliquées. Elle se réjouit tout particulièrement de l'esprit

de solidarité et de l'implication dont elles ont fait preuve, afin de contribuer à préserver, au-delà des convictions de chacun, un élément central du patrimoine architectural et historique de la commune.

Comme chaque année, la tente propriété de la commune a été installée au centre du village ; elle est restée en place tout l'été ce qui a été apprécié par les sociétés locales et les habitants, dès lors qu'elle a pu être utilisée pour plusieurs activités (fête de la musique, afterworks, etc.).

Les festivités du 1^{er} août, ont été organisées par la Municipalité. En effet, malgré un subventionnement partiel des coûts par la commune, aucune société locale n'a souhaité prendre en charge cette activité.

En novembre 2025, la Municipalité a organisé son traditionnel repas destiné aux retraités de la commune. Cet événement qui a compté 73 participants s'est déroulé au restaurant L'Union.

En décembre 2025, l'usuelle distribution des sapins a été organisée et 80 ménages ont passé commande. A cette occasion, l'association « Les amis du Grenier » a offert une agape à la population.

Sociétés locales

Les sociétés locales jouent un rôle clé dans le développement du « vivre ensemble ». La Municipalité accorde une attention particulière au soutien de ces mouvements bénévoles, notamment par la mise à disposition de locaux et la promotion de leurs activités.

Ces dernières, particulièrement actives, contribuent grandement, à faire de Poliez-Pittet un village vivant. Pour 2025, on citera notamment la fête de la musique, les activités de Pâques, le vide-greniers, les activités sportives, etc.

VIII Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

En 2025, la Municipalité a soumis au Conseil communal un préavis relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Gros-de-Vaud (05-2025).

Ce projet s'inscrit dans une démarche coordonnée à l'échelle régionale visant à planifier, organiser et optimiser le développement des zones d'activités économiques, en adéquation avec les exigences cantonales en matière d'aménagement du territoire.

L'adhésion à cette stratégie permet à la commune de s'intégrer dans une vision globale et cohérente du développement économique régional, tout en garantissant une utilisation maîtrisée du sol et une valorisation durable des zones d'activités existantes et futures.

Bilan global de l'année 2025

L'année 2025 a été une année exigeante, marquée à la fois par des avancées importantes et par des défis significatifs qui ont nécessité des prises de position claires de la part de la Municipalité.

Sur le plan des réalisations, la Municipalité se réjouit d'avoir pu mener à terme des projets concrets au service de la population, en particulier l'achèvement du programme de réfection du réseau routier engagé en 2019. Parallèlement, des dossiers structurants tels que la révision du Plan d'affectation communal ou la préparation à l'introduction du modèle comptable MCH2 ont mobilisé des ressources importantes et témoignent de la volonté d'inscrire durablement le développement de la commune dans une vision cohérente et responsable.

Dans le même temps, plusieurs projets d'envergure ont été confrontés à des blocages ou à des divergences d'appréciation. Qu'il s'agisse du dossier du clocher de l'église catholique, retardé par l'absence de décisions des communes partenaires, du litige avec l'ASIRE relatif à la taxation de l'extension du collège, ou encore des discussions avec la Confrérie, la Municipalité a dû faire face à des situations complexes, parfois tendues. Dans ces contextes, elle a assumé pleinement ses responsabilités, en défendant avec constance le respect du cadre légal, l'intérêt général et une gestion équitable des ressources publiques.

Sur le plan interne, la réorganisation de l'administration communale constitue une étape déterminante. Face à une charge de travail en constante augmentation et à des exigences administratives toujours plus complexes, la Municipalité a fait le choix d'anticiper et d'adapter ses ressources, afin de garantir la qualité et la continuité du service public.

Enfin, au-delà des tensions parfois observées, la Municipalité tient à relever avec satisfaction la forte implication des acteurs locaux et de la population. Les nombreuses initiatives menées tout au long de l'année, ainsi que la mobilisation remarquable des sociétés locales, témoignent de la vitalité et de la solidarité qui caractérisent notre village.

Au terme de cet exercice, la Municipalité réaffirme sa détermination à poursuivre, jusqu'à la fin de son mandat, son action avec rigueur, transparence et engagement, dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité. Elle remercie sincèrement toutes celles et ceux qui contribuent, à leur niveau, au bon fonctionnement et au développement harmonieux de la commune de Poliez-Pittet.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes

Le Conseil communal de Poliez-Pittet

- vu le préavis municipal 03-2026 concernant le rapport de gestion 2025,
- vu le rapport de la Commission de gestion,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

1. d'adopter le préavis municipal 03-2026 concernant le rapport de gestion 2025, tel que présenté ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 11 mai 2026.

Elaboration du rapport de gestion : Susana Camarda

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Pascal Duthon

La secrétaire
Delphine Cicchi

